

CARL Continuing Education Working Group - Terms of Reference

Background

The CARL Impact Committee was established to help advance CARL's strategic goal of measuring impact. In an environment in which measures and rankings based on collection holdings or the number of service transactions have become outdated, there is an increasing need to consider how libraries might measure their contribution against the broader outcomes sought by universities, and the support that is required to achieve this goal.

Objective

The objective of the CARL Continuing Education Working Group (Continuing Ed WG) is to collaboratively support and facilitate the use of assessment tools in research libraries, and to encourage the use of evidence to strengthen the profile and services of libraries.

Tasks

1. Explore the use of assessment tools in research libraries, determine interest in these tools, and define training or educational needs.
2. Recommend to the Impact Committee areas for training/education and the appropriate delivery format (e.g., flyer, report, webinar, online toolbox, etc.).
3. On the approval of the Impact Committee, deliver or produce the materials.
4. Appoint members to the Canadian Library Assessment Workshop (CLAW) Programming Committee and oversee its activities.
5. Support the development of a Canadian Assessment Community of Practice.

Membership

Membership includes a representative from the Impact Committee and 5-7 members from CARL libraries. In addition to library professionals, CARL welcomes participation from researchers interested in supporting the assessment of research libraries. Library professionals do not have to be assessment librarians. Members should have a strong interest in assessment measures and tools for evidence-based decision-making. Members of the WG are appointed by the CARL Impact Committee. **Members will serve for a two-year term beginning in August 2024.**

Lines of Accountability and Communication

- The Continuing Ed WG is accountable to the CARL Impact Committee.
- The Chair of the Continuing Ed WG reports on its activities and submits written recommendations as appropriate.
- Minutes and reports of the Continuing Ed WG are not confidential unless determined so by the Impact Committee.

Financial and Administrative Policies

- Service on the working group is non-remunerative.

- Travel and meeting expenses for members may be reimbursed according to the policies of CARL.
- Members of the working group comply with CARL Board-approved governance and organizational policies, including code of conduct and conflict of interest policies.
- Discussions of the working group will normally be conducted by videoconference.

Rights, Attribution, and Licensing on Group Outputs

- Authorship and attribution on the license: For all work issued by CARL, CARL is the rightsholder, as (corporate) author and publisher. Attribution will be to CARL.
- Licensing policy: By default, CARL will issue all its content under a CC-BY license, with the appropriate graphic clearly evident.
- Attribution and credit to contributing individuals: CARL produces and makes available a wide range of types of content and often, this is through the volunteer efforts of committees working on behalf of CARL. Effectively, CARL commissions and publishes the work. Typically, committee members are listed on a web page; this page is usually one avenue to reach the product itself. If the product is a committee report, the committee members will be listed in the introductory matter.
- Attribution and credit to single authors: If there is a single author to a report or other document, they are usually credited on the cover page of the report or brief, or at the end. (There may be exceptions, for example, a CARL Statement.)
- Products such as forms, templates, infographics, training modules and so on, are not documents to which authorship is normally attributed to individuals and are attributed only to CARL by its logo and license.

Groupe de travail sur la formation continue de l'ABRC - Mandat

Contexte

Le Comité sur l'impact de l'ABRC a été créé pour aider à faire progresser l'objectif stratégique de l'ABRC de mesurer l'incidence. Dans un environnement où les mesures et les classements fondés sur les fonds de collection ou le nombre de transactions de services sont devenus désuets, il est de plus en plus nécessaire d'examiner comment les bibliothèques peuvent mesurer leur contribution par rapport aux résultats plus généraux recherchés par les universités, et le soutien nécessaire pour atteindre cet objectif.

Objectif

L'objectif du Groupe de travail sur la formation continue de l'ABRC est de soutenir et de faciliter l'utilisation des outils d'évaluation dans les bibliothèques de recherche, et d'encourager l'utilisation des données probantes pour renforcer le profil et les services des bibliothèques.

Tâches

6. Explorer l'utilisation des outils d'évaluation dans les bibliothèques de recherche, déterminer l'intérêt pour ces outils et définir les besoins en formation ou en éducation.
7. Recommander au Comité sur l'impact les domaines de formation/éducation et le format de prestation approprié. (p. ex., dépliant, rapport, webinaire, boîte à outils en ligne, etc.).
8. Sur approbation du Comité sur l'impact, livrer ou produire les matériaux.

9. Nommer des membres au Comité de programmation de l'Atelier des bibliothèques canadiennes sur l'évaluation (ABCE) et superviser ses activités.
10. Appuyer la création d'une communauté de pratique canadienne en évaluation.

Membres

Les membres comprennent un représentant du Comité sur l'impact et de 5 à 7 membres des bibliothèques de l'ABRC. En plus des professionnels des bibliothèques, l'ABRC invite les chercheurs intéressés à appuyer l'évaluation des bibliothèques de recherche à participer. Les bibliothécaires professionnels n'ont pas à être des bibliothécaires d'évaluation. Les membres devraient s'intéresser vivement aux mesures d'évaluation et aux outils de prise de décisions fondées sur des données probantes. Les membres du GT sont nommés par le Comité sur l'impact de l'ABRC. **Les membres exerceront leur mandat de deux ans à compter d'août 2024.**

Lignes de responsabilité et communication

- Le Groupe de travail sur la formation continue relève du Comité sur l'impact de l'ABRC.
- Le président ou la présidente du Groupe de travail sur la formation continue fait rapport de ses activités et présente des recommandations écrites au besoin.
- Les procès-verbaux et les rapports du Groupe de travail sur la formation continue ne sont pas confidentiels, à moins que le Comité sur l'impact n'en décide autrement.

Politiques financières et administratives

- Le service au sein du groupe de travail est non rémunéré.
- Les frais de déplacement et de réunion des membres peuvent être remboursés conformément aux politiques de l'ABRC.
- Les membres du groupe de travail se conforment aux politiques organisationnelles et de gouvernance approuvées par le Conseil d'administration de l'ABRC, y compris le code de conduite et les politiques sur les conflits d'intérêts.
- Les discussions du groupe de travail se feront normalement par vidéoconférence.

Droits, attribution et octroi de licences sur les produits du groupe

- Attribution de la licence : Pour tous les travaux publiés par l'ABRC, l'ABRC est le détenteur des droits, en tant qu'auteur et éditeur (corporatif). L'attribution sera à l'ABRC.
- Politique de licence : Par défaut, l'ABRC émettra tout son contenu sous licence CC-BY, avec le graphique approprié clairement évident.
- Attribution et reconnaissance aux personnes qui contribuent : L'ABRC produit et met à la disposition du public un large éventail de types de contenu et, souvent, c'est grâce aux efforts bénévoles des comités qui travaillent au nom de l'ABRC. En fait, l'ABRC commande et publie les travaux. Habituellement, les membres du comité sont inscrits sur une page Web; Cette page est généralement une avenue pour atteindre le produit lui-même. Si le produit est un rapport de comité, les membres du comité seront énumérés dans l'introduction.
- Attribution et crédit aux auteurs uniques : S'il y a un seul auteur pour un rapport ou un autre document, ils sont habituellement crédités sur la page couverture du rapport ou du mémoire, ou à la fin. (Il peut y avoir des exceptions, par exemple, une déclaration de l'ABRC.)

- Les produits comme les formulaires, les modèles, les infographies, les modules de formation, etc., ne sont pas des documents qui sont normalement attribuée à des personnes et ne sont attribués qu'à l'ABRC par son logo et sa licence.